



MONT-SAINT-GUIBERT

Séance du 27 août 2020

Etaient présents :

Bruno Ferrier Président;
Julien Breuer Bourgmestre ;
Marie-Céline Chenoy, Sophie Dehaut, Patrick Bouché, ~~Viviane Mortier~~, Echevins ;
~~Albert Fabry~~, Christel Paesmans, Nicolas Esgain, Christiane Paulus, Stéphane Lagneau, Marcel Ghigny, ~~Marie-paris~~, ~~Jonathan Dolphens~~, Jean-François Jacques, Virginie Mailliet, ~~Nathalie Sannikoff~~, Eric Meirlaen, ~~Florence Godon~~, Conseillers.
~~Françoise Duchâteau~~, Présidente du CPAS (voix consultative);
Vanessa Dumont, Directrice générale f.f.

Des questions concernant le compte 2019 ont été posées.

Le président de l'Assemblée indique que les réponses à celles-ci seront données lors de la présentation du compte 2019 lors d'un prochain Conseil.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.

SEANCE PUBLIQUE

OBJET N°1 : Régie Communale Autonome - Comptes de l'exercice 2018 - Approbation.

Vu les articles L1231-4 et L 1231-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, spécialement l'article L1231-6 relatif au compte annuel ;

Vu les articles L1231-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui prévoit que les régies communale autonomes sont soumises à la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises;

Vu les statuts de la RCA;

Considérant le compte 2018 de la RCA Guibertine ;

Considérant le rapport d'activités ci-annexé;

Vu la délibération du conseil d'administration de la RCA approuvant les comptes de cette dernière;

Vu l'analyse complète des comptes établie par Monsieur Lecoq, réviseur d'entreprise, ci-annexé;

Considérant l'avis positif du Directeur financier a.i. émis le 19/08/2020

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité

Article premier : D'approuver le compte 2018 de la RCA Guibertine.

Article 2 : La présente délibération sera communiquée à l'autorité de tutelle.

OBJET N°2 : Régie Communale Autonome - Comptes de l'exercice 2019 - Approbation.

Le Conseil communal DECIDE à l'unanimité de retirer le point de la séance et de le présenter lors d'un prochain Conseil communal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h30.

La Directrice générale f.f.

Le Bourgmestre

Vanessa Dumont

Julien Breuer